



Valoriser vos terres, favoriser des territoires durables



Innergex en France

Nous développons des projets d'énergie renouvelable qui génèrent de la valeur pour les territoires, participent à l'économie locale et accompagnent les collectivités dans leurs initiatives.



En 2023, Innergex France s'est associée avec Crédit Agricole Assurances et Crédit Agricole Centre-est qui détiennent désormais 30% du capital. Les deux partenaires se sont engagés à investir massivement aux côtés d'Innergex pour accélérer le développement de l'entreprise et soutenir l'exploitation de ses installations d'énergie renouvelable.

L'équipe

Notre travail quotidien répond à nos premières exigences :

- Créer des projets d'énergie renouvelable performants
- Harmoniser nos projets avec notre planète et les personnes (habitants, paysage, environnement)
- Contribuer au développement d'une énergie plus propre pour un avenir durable.
- Soutenir le monde agricole et permettre la pérennisation des exploitations

Une équipe qualifiée et pluridisciplinaire qui met en œuvre ses compétences au service du développement de projets.

Notre savoir-faire

- Analyses techniques
- Développement
- Juridique

- Finance
- Construction et exploitation

En France, Innergex compte

- 93 MW solaires en construction et plus d'une centaine de MW en développement
- 17 parcs éoliens en exploitation pour une puissance de 346 MW
- 142 éoliennes en service
- 1 installation de stockage d'énergie par batteries de 9 MW / 9 MWh
- De quoi alimenter plus de 140 000 foyers français*
- Une équipe de 50 personnes
- 4 bureaux : Lyon (69), Limoges (87), Paris (75), Autechaux (25)
- 1 centre de maintenance à Autechaux (25)

*estimation

Un savoir-faire solaire développé à l'échelle internationale

Acteur de référence des énergies renouvelables, Innergex bénéficie d'une expertise multi-technologies couvrant l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire et le stockage d'énergie.

Présentes à chaque étape du cycle de vie des projets : développement, construction et exploitation des actifs, les équipes Innergex disposent d'une vision 360° des projets, renforçant la qualité et la durabilité des installations.

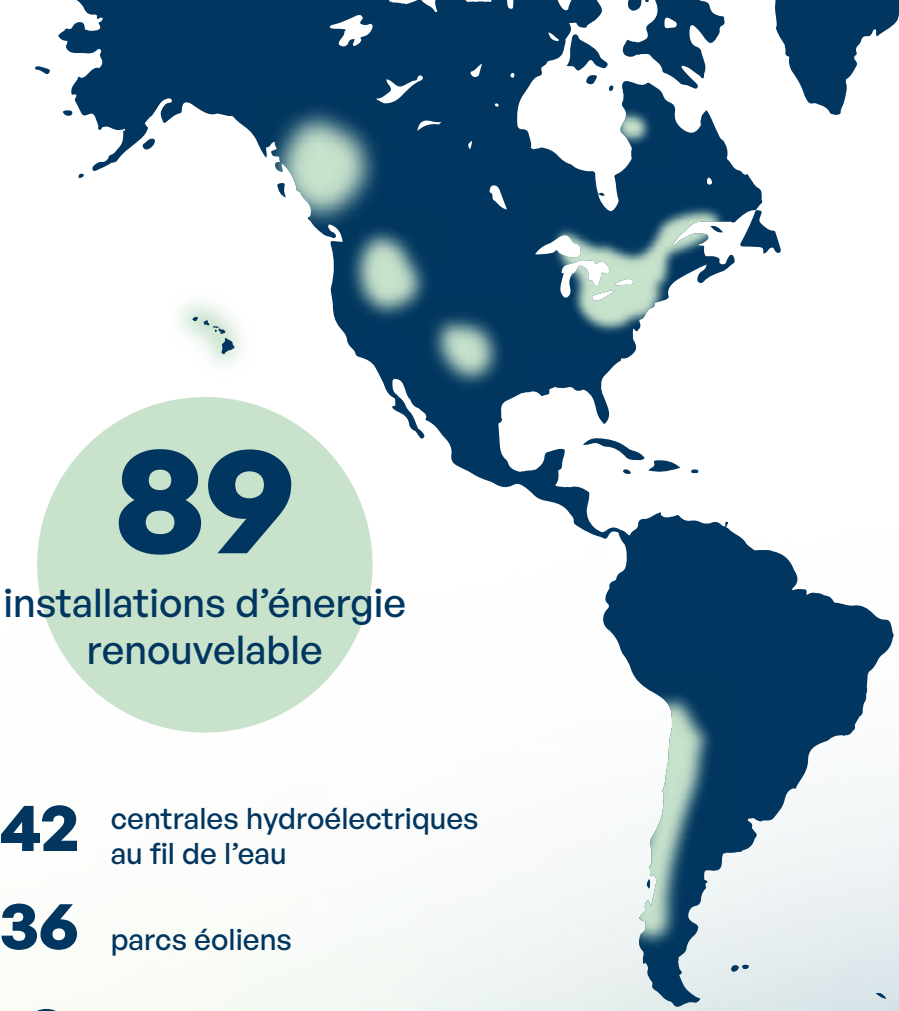
Innergex totalise 812,6 MW de puissance solaire installée ou en construction à travers le monde, dont 93 MW en France.

Cette expérience permet aux équipes de maîtriser l'ensemble des enjeux spécifiques au photovoltaïque : choix technologiques, intégration au territoire, performance des équipements, exploitation à long terme et optimisation des rendements dans des contextes climatiques et réglementaires variés.

Innergex dans le monde

Depuis maintenant 35 ans, Innergex croit en un monde dans lequel de l'énergie renouvelable abondante favorise des territoires plus sains et encourage le partage de la prospérité.

À titre de producteur indépendant d'énergie renouvelable qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens, des parcs solaires et des installations de stockage d'énergie, Innergex est convaincue que la production d'énergie à partir de sources renouvelables ouvrira la voie à un monde meilleur.



89 installations d'énergie renouvelable

- 42 centrales hydroélectriques au fil de l'eau
- 36 parcs éoliens
- 8 parcs solaires
- 4 installations de stockage d'énergie par batteries



1990 fondation d'Innergex au Québec

4 pays
Canada, États-Unis, France et Chili

4 411 MW
puissance installée brute

Assez d'électricité pour alimenter
plus d'**1 million** de foyers en énergie propre

Agrivoltaïsme : associer agriculture et énergie renouvelable

L'agrivoltaïsme est une solution vertueuse qui consiste à associer sur une même parcelle une activité agricole et une activité de production d'électricité.

Il s'agit concrètement d'installer des panneaux photovoltaïques en surplomb des champs, afin de produire de l'électricité tout en contribuant durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

Chez Innergex, l'agrivoltaïsme est proposé aux élevages ovins, bovins, avicoles, etc.

Pour Innergex, l'enjeu est double : soutenir l'activité agricole et produire une électricité locale, bon marché et décarbonée.

Entre 55 et 80GW

La France s'est fixé pour objectif de déployer entre 55 et 80 GW photovoltaïques d'ici à 2035. Les projets agrivoltaïques contribueront à cette ambition. .

Le cadre légal

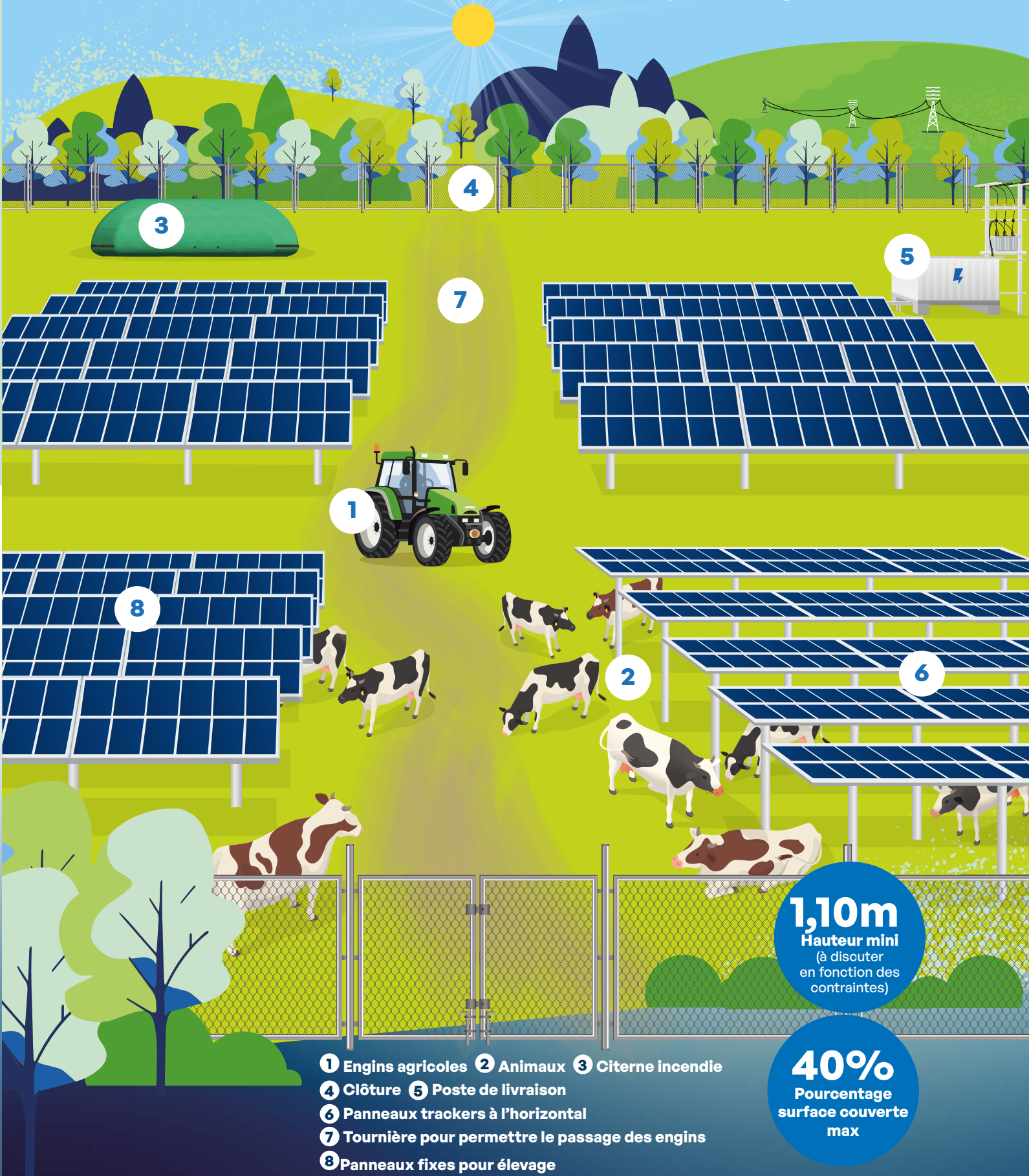
L'agrivoltaïsme est aujourd'hui précisément encadré par la loi française relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (loi APER). Publiée le 10 mars 2023, celle-ci instaure pour la première fois un cadre précis pour la filière :

- L'activité agricole doit rester la **fonction principale de la parcelle**. La hauteur et l'espacement entre les rangées de panneaux solaires doivent permettre une exploitation agricole normale.
- Le projet doit prouver qu'il apporte **au moins l'un des services suivants** :
 - Amélioration du potentiel et de l'impact agronomique
 - Adaptation au changement climatique
 - Protection contre les aléas
 - Amélioration du bien-être animal.
- Toute installation agrivoltaïque doit être **totalemtent réversible**.
- Les porteurs de projet ont l'**obligation de démonter leurs installations agrivoltaïques** en fin d'exploitation et d'émettre des garanties financières de démantèlement avant la construction.
- Les panneaux solaires d'une installation **ne doivent pas recouvrir une surface supérieure à 40% de la parcelle agricole**.
- Les projets doivent être validés par la **Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)** qui regroupe des représentants des collectivités locales, les syndicats agricoles, les associations environnementales, etc.

Comment fonctionne un parc agrivoltaïque ?

Un projet agrivoltaïque est composé d'un ou plusieurs îlots clôturés, de tables photovoltaïques et de postes électriques permettant de convertir et d'acheminer via des câbles enterrés l'électricité produite vers le réseau public.

- *Chaque projet agrivoltaïque est co-conçu avec les exploitants agricoles.*
- *La diversité et la flexibilité des solutions proposées par le service ingénierie Innergex permet d'adapter la conception des installations aux spécificités et aux enjeux de chaque modèle agricole.*





Le projet “Grenier des Essences” a vu le jour après plusieurs mauvaises années agricoles (sécheresse et prix bas des cultures à la vente). Depuis 2013, nos revenus ont été divisés par 2 voire par 3. En parallèle de la diminution des aides de la PAC et de l’augmentation des charges diverses, une difficulté technique nous a mené à l’abandon de notre tête de rotation majeure, le colza.

Nous nous sommes alors tournés vers la diversification de notre activité, dans la lignée de la mise en oeuvre d’une transition écologique qui d’année en année nous pousse vers des projets plus vertueux.

Accompagnés par les collectivités et Innergex, nous avons monté un projet de parc solaire, en actant que chaque hectare de panneau photovoltaïque puisse être compensé par un hectare de diversification agricole : la culture de plantes aromatiques et médicinales.



Alexandre Bretagne,
Agriculteur Projet Grenier
des Essences Joux-la-Ville (89)



Exploitants et propriétaires : les avantages

Un complément de revenus sécurisés

- L’agrivoltaïsme permet de générer **un revenu complémentaire régulier**, pendant environ 40 ans.
- En contrepartie, l’exploitant agricole s’engage à maintenir une production agricole pendant cette durée. Ce revenu prend la forme d’**une redevance annuelle versée par Innergex, en plus des loyers versés au propriétaire des terrains**.

Aucun investissement

- **Innergex prend en charge l’ensemble des coûts de l’installation** agrivoltaïque, de sa conception à son démantèlement.

Protection contre le changement climatique

- Les panneaux **créent de l’ombre en période de forte chaleur** et permettent d’abriter les animaux, réduisent le stress hydrique (moins d’évaporation et plus d’humidité résiduelle) et protègent les cultures de la grêle.

Maintien des aides agricoles

- L’agrivoltaïsme est **compatible avec les aides de la PAC**. L’arrêté du 8 avril 2024 prévoit que les panneaux photovoltaïques sont admis s’ils couvrent moins de 40 % de leur zone d’implantation.

Nouveaux équipements

- Innergex accompagne les besoins d’investissements pour de nouveaux équipements agricoles **permettant de moderniser** l’exploitation, selon une enveloppe à définir entre Innergex et l’exploitant.

Élus et collectivités : les avantages

Contribuer activement à la transition énergétique

- L’agrivoltaïsme est un moyen concret de **répondre aux objectifs fixés par le PCAET** (Plan Climat Air-Énergie Territorial), le SRADDET (Schéma Régional d’Aménagement de Développement Durable et d’Égalité des Territoires) ou encore les zones d’accélération votées par votre conseil municipal.

Générer des revenus fiscaux pour la collectivité

- Toute installation photovoltaïque d’une puissance égale ou supérieure à 100 kWc constitue **une source pérenne de recettes fiscales pour les collectivités territoriales**, notamment au travers de l’Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). En 2025, le montant annuel de cette imposition s’élève à 3 542 € par mégawatt-crête installé, réparti selon la clé suivante : 50 % pour l’intercommunalité, 30 % pour le département et 20 % pour la commune d’implantation.*

Favoriser l’installation de jeunes agriculteurs

- En sécurisant les revenus, l’agrivoltaïsme facilite l’installation de jeunes exploitants et **le renouvellement des générations agricoles**. Il peut par exemple aider à financer la modernisation des exploitations : bâtiments, équipements, diversification des productions, etc.

Pérenniser l’activité économique locale

- L’agrivoltaïsme participe à **la préservation de l’emploi agricole et des filières locales** : fournisseurs, coopératives, entreprises de maintenance, transporteurs, etc.



Intégration d'un projet photovoltaïque sur le territoire



L'implantation d'un parc photovoltaïque accompagne le développement des territoires et amène de nombreuses retombées économiques.

Pour définir l'implantation du parc photovoltaïque, de nombreuses études sur la biodiversité sont nécessaires et participent à mieux connaître la valeur écologique du territoire.

Planète

Produire de l'électricité décarbonée via une source inépuisable pour le bien de notre planète est l'objectif d'Innergex. Notre entreprise vise à réaliser des projets qui prennent en considération l'ensemble des sensibilités locales et cherche à maintenir une communication bilatérale avec les collectivités et l'ensemble des acteurs du territoire.

Patrimoine

Les études comprennent un volet paysager qui permet d'évaluer l'implantation du projet dans son environnement.

Chaque parc est clôturé et s'insère au mieux dans la végétation existante. Si besoin, des masques visuels peuvent être créés grâce à la plantation de haies.

Enfin, Innergex propose la mise en place de tout type de mesures complémentaires comme la création d'aménagements d'itinéraires de randonnée, l'installation d'aires de pique-nique ou de panneaux d'information afin de faciliter l'intégration du projet dans son environnement. Ces aménagements sont définis en collaboration avec les parties prenantes du territoire.

Économie

Chaque année, la ressource financière d'un parc photovoltaïque est répartie entre la région, le département, la communauté de communes et la commune d'implantation.

Par ailleurs, lors des phases d'étude, de construction et d'exploitation du parc, l'ensemble du tissu économique local est mobilisé, ce qui participe à la valorisation d'emplois directs et indirects non délocalisables.

Biodiversité

Pour chaque projet, les enjeux sur les milieux naturels, la faune et la flore sont identifiés et pris en compte avec l'appui d'experts et de bureaux d'études spécialisés. Ces études se déroulent sur un cycle biologique complet.

Cette démarche permet de concilier l'ensemble des enjeux identifiés et permet la meilleure intégration possible du projet dans son environnement.



Le développement d'un parc photovoltaïque

01

Analyse de potentiel

3 à 12 mois

Identification des zones d'implantation selon diverses contraintes locales, l'analyse de la superficie, l'ensoleillement, la cohérence du projet agricole et les capacités de raccordement au réseau électrique.

Signature de promesses de bail et de conventions de servitudes

Information des élus et présentation du projet photovoltaïque



02

Études de faisabilité

12 à 18 mois

Définition technique et optimisation du projet

- Expertises environnementale, paysagère et patrimoniale
- Dans le cas d'un projet sur des terrains agricoles : étude préalable agricole

Préparation du dossier de demande d'autorisation

- Rencontre avec les acteurs du territoire, les services de l'État, concertation et permanence publique.
- Réunion de cadrage avec l'administration
- Création d'une société dédiée au projet



03

Instruction et autorisation

12 mois

- **Dépôt** d'une demande de permis de construire

- Avis des services de l'État
- Pour les projets agri-PV : avis de la CDPENAF

Enquête publique

Arrêté préfectoral autorisant le projet photovoltaïque



04

Pré-construction

6 à 12 mois

- Achat des **panneaux photovoltaïques** et réservation du **raccordement** électrique
- Sécurisation du **tarif de vente** d'électricité



Plan de financement établi par le porteur de projet



05

Construction

6 à 12 mois

Génie civil

- Création ou adaptation des voiries
- Installation des structures
- Pose des panneaux photovoltaïques
- Création des clôtures

- Raccordement au réseau électrique
- **Mise en service du parc photovoltaïque**

Contrôle de conformité de l'ensemble des installations



06

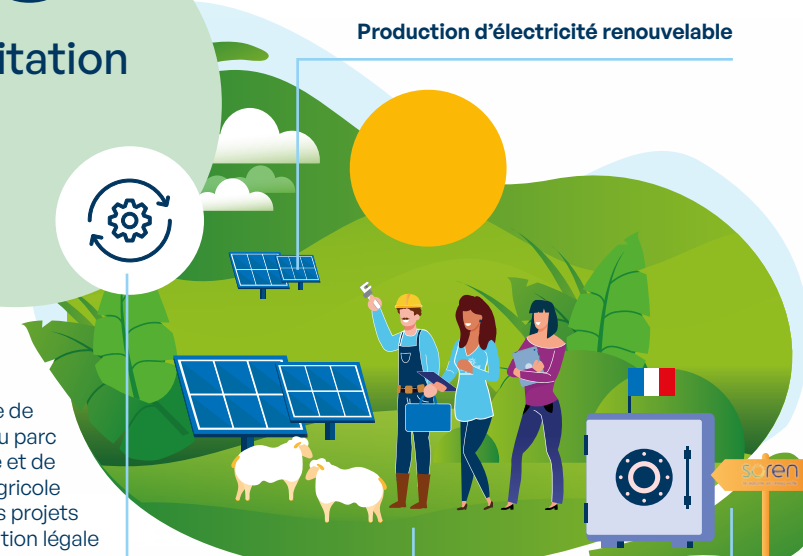
Exploitation

40 ans

- Suivi et analyse de l'exploitation du parc photovoltaïque et de l'exploitation agricole
- Dans le cas des projets agri-PV : obligation légale de fournir à l'administration des rapports de contrôle attestant du maintien de l'activité agricole

- Maintenance
- Inspections régulières

Écotaxe pour le recyclage



La transition vers une économie décarbonée est à notre portée. Plus que jamais, Innergex concentre ses actions sur la lutte contre les changements climatiques.

Nous voulons croire à un monde meilleur grâce au développement des énergies renouvelables.

SIÈGE SOCIAL

Étoile Part-Dieu
190 avenue Thiers
69006 LYON
Tél. +33 (0)4 26 46 03 96
france@innergex.com

BUREAU DE LIMOGES

Héméra
1 place Jourdan
87000 LIMOGES

BUREAU DE PARIS

Wojo
Paris Gare de Lyon
207 rue de Bercy
75012 PARIS



innergex.com/france